



Comité Social d'Administration Local de la DiSI Île-de-France du 18 décembre 2025

COMPTE-RENDU

Siégeaient pour la CGT Finances publiques : Cécile BARRAU (ESI Montreuil) ; Eric CHABROULET (ESI Paris) ; Hervé PERESINI (ESI Noisiel) ; Christophe PONSOT (ESI Nemours) et Gabriel BRIZEMEURE (ESI Nemours).

Le CSAL était présidé par Sylvain FORTHOMME, Ingénieur général des Mines et Directeur de la DiSI Île-de-France.

Ce CSAL exceptionnel a été convoqué pour faire un point d'étape sur le développement du projet « Nouveau Nemours » (futur atelier de production éditique « EIFI ») et du devenir des autres personnels (hors atelier EIFI). Ces derniers, comptant près d'une centaine d'agents, seront amenés à déménager au Quai des Tanneurs à Nemours fin 2027 – début 2028. D'autres sujets ont été aussi abordés lors de l'instance, dont certaines questions diverses évoquées dès [notre déclaration liminaire à lire ici](#).

Situation immobilière de l'ESI de Nemours

Le nouvel atelier EIFI

Le Directeur a rappelé que de nombreux projets immobiliers de la DGFIP restent à l'arrêt du fait des difficultés budgétaires, mais la décision prise en 2024 de construire un nouvel atelier EIFI sur l'espace du parking actuel de l'ESI est validée.

La CGT Finances publiques aurait préféré la construction d'un bâtiment plus grand, en capacité d'accueillir la totalité des agents de l'ESI. Cette solution aurait évité le déménagement au Quai des Tanneurs (trop petit), ainsi que d'avoir à y réaliser d'importants travaux d'aménagement et de désamiantage.

La photographie de simulation fournie par la Direction représentait un aspect final du nouvel atelier EIFI assez éloigné des plans additionnels, lesquels sont difficilement lisibles et ne présentent pas l'étage. Le responsable de site a déclaré que la photo en question ne représentait qu'une phase transitoire et que tout était loin d'être abouti.

Les étapes du projet feront se succéder : le positionnement initial des machines, les espaces de stockage, les quais de livraison-chargement, les espaces administratifs étant ajoutés en dernier. La négociation sur les appels d'offre a abouti le 17/06/2025 au choix du prestataire Demathieu Bard.

Problème : à compter de 09/2026, quid de la capacité de stationnement, alors que durant la construction, l'activité de l'atelier devra se poursuivre et que de nombreuses places de parking seront de facto neutralisées ? Le responsable de site s'est voulu rassurant en listant plusieurs leviers, tels que le retrait des bennes, le covoiturage, la recherche éventuelle de places sur le supermarché limitrophe, le travail en distanciel...

La CGT Finances publiques a demandé une formalisation de ces propositions d'aménagement. Par ailleurs, une rencontre est prévue avec la mairie de Nemours après les élections municipales, lorsque le projet sera finalisé.

Le Quai des Tanneurs

Ce site, où sont actuellement présents un service d'accueil de la DDFIP 77 et des personnels de l'inspection de l'Éducation Nationale (IEN), est destiné à accueillir la centaine d'agents non affectés à l'atelier EIFI. Le « taux de foisonnement » (ratio entre postes de travail et agents) sera de 0,8 (soit 8 postes de travail pour 10 agents) ce qui, selon la Direction, nécessite d'envisager le recours au flex-office. **Plusieurs difficultés sont d'ores et déjà identifiées :**

– L'aménagement des espaces de travail

Même si le flex-office est retenu, la présence de l'IEN est effective jusqu'en 2029 et l'antenne de la DDFIP est à demeure. Donc, de l'affirmation même du responsable d'ESI, la « philosophie qui prévaut est celle de la coexistence. » La DiSI entend récupérer la gestion du site, un compromis devra donc être trouvé. Il n'est pas prévu de climatiser les bureaux, car les doubles vitrages sont récents et en bon état. Cependant, une solution sera recherchée pour le 3^e et dernier étage en sous-pente et sans fenêtre, pour le rendre vivable l'été.

– La restauration

Un point de restauration (hors cantine) est pressenti au 3^e étage, mais l'agencement d'un ascenseur extérieur n'ayant pas été retenu, par quel moyen les personnes à mobilité réduite vont-elles rejoindre cet espace ? De toute évidence, les PMR ne pourront pas être accueillies qu'au rez-de-chaussée... La société de gestion de la cantine de l'hôpital proche du site ne renouvellera pas son contrat, la DiSI va donc se rapprocher de la municipalité de Nemours.

– Le stockage des archives volumineuses du CNT

Quid de leur conservation, dont la durée minimum est de 6 ans ? Parallèlement à la recherche d'une solution de stockage en dehors du site, le service de la documentation nationale du cadastre (SDNC) a été sollicité pour étudier une solution visant à dématérialiser les dossiers.

– La présence d'amiante

Les procédures de repérage effectuées durant l'été 2025 ont permis de cibler les plinthes, les marches... Selon le Directeur, un désamiantage complet (et non un encapsulage), hormis les canalisations, serait retenu. Les plans de réaménagement n'ont pas encore été soumis à l'avis de l'ISST, cet avis ne pouvant s'appliquer qu'à un niveau de détail suffisamment précis, qui sera mené dans la phase de micro-zoning.

– Les 23 places de parking pour 104 agents ne suffiront pas !

La CGT Finances publiques est revenue sur la question du stationnement, cruciale car Nemours est en zone rurale et qu'il n'y a pas de stationnement gratuit à proximité. Le premier parking gratuit est à 15 minutes de marche du site, auxquelles il faut rajouter 10 minutes si la restauration se fait à l'hôpital, soit 50 minutes de marche quotidienne, plutôt fastidieux les jours de pluie... Pour le Directeur, il faudra se lever tôt : « premier arrivé, premier servi ! »

Point sur les fibres d'amiante à l'ESI de Noisiel

Une salle d'exploitation du sous-sol a été interdite d'accès le 10 juin 2025. Cette décision est la conséquence d'une présence de poussières anormales repérées alors que des travaux de rénovation étaient en cours et du résultat positif à l'amiante des analyses d'échantillons menées en laboratoire.

Simultanément, des poussières amiantées ont aussi été identifiées dans le 2^e sous-sol. La Direction affirme que les travaux de nettoyage et de décontamination effectués dans le couloir sud en juin-juillet, puis dans la salle en octobre-novembre, ont conduit à la réouverture des lieux condamnés sur la foi d'un constat visuel d'absence de poussière, de tests atmosphériques négatifs et d'analyse de relevés par lingettes.

Selon la responsable de l'ESI, le listage précis des 30 à 40 personnes présentes dans les zones touchées durant la période de l'incident est toujours en cours. Cela concerne les femmes de ménage, hébergeurs, agents de sécurité, personnels de SI3, prestataires... La DiSI a annoncé que des fiches d'exposition précisant le degré d'exposition leur seront remises.

Choix a été fait de ne pas arrêter électriquement la salle dans sa globalité durant les opérations de décontamination pour ne pas pénaliser les services, ce qui a conduit à certaines difficultés lors du redémarrage des serveurs.

La CGT Finances publiques se félicite de la manière avec laquelle les problèmes ont été appréhendés à l'ESI Noisiel et aurait souhaité qu'il en soit de même à l'ESI Nemours !

Questions Diverses

Charte de télétravail à l'AT PRO de Nemours

Une charte de télétravail très restrictive a été mise en place d'office à l'AT des Professionnels à l'ESI de Nemours, alors qu'un protocole national sur le sujet est en vigueur depuis 2021 à la DGFIP (voir notre [déclaration liminaire](#)). Cette charte ne peut pas être plus restrictive que le protocole national, ce qui est ici le cas.

La CGT Finances Publiques en a donc demandé le retrait. Dans l'attente, le Directeur a ordonné sa suspension immédiate « *le temps de son examen* »...

Demande d'attestations de présence sur site amianté à l'ESI de Nemours

Droit dans ses bottes, et sans varier sa réponse depuis que les collègues intéressés – relayés par les représentants du personnel – lui en ont fait la demande, le Directeur refuse purement et simplement de signer de simples attestations qui ne font que certifier l'affectation d'un agent de telle date à telle date sur un site où la présence d'amiante est irréfutable.

Ce blocage est absurde, d'autant qu'il ne tient pas compte des recommandations pourtant claires de la circulaire Fonction Publique du 28 juillet 2015. **La CGT Finances Publiques ne laissera pas les agents seuls face au refus de la DiSI et continuera son combat pour faire valoir leurs droits !**

Organisation de l'accueil à Noisiel

En remplacement de prestataires dont le contrat s'achèvera le 31 mars 2026, des agents techniques de la logistique (dont des chauffeurs) étaient destinés par l'encadrement à exercer une mission d'accueil à l'entrée du site, alors que cette mission ne fait pas partie de la doctrine d'emploi des agents techniques.

Interrogé par la CGT Finances Publiques dès sa [déclaration liminaire](#), la DiSI a annoncé que le CIP devra assurer la pleine gestion du bâtiment (accueil unifié, sécurité, gestion du marché multi-technique, etc.). De ce fait et selon ses termes : « *la question ne se pose plus pour les agents techniques qui pouvaient être susceptibles de rejoindre l'accueil* ».

Organisation de l'accueil à Nemours

La CGT Finances Publiques, dès sa [déclaration liminaire](#), a souligné que depuis le départ en retraite du standardiste, l'établissement du planning de l'accueil physique et téléphonique est un véritable casse-tête, que ce soit pour l'encadrement, comme pour les agents qui assurent la mission.

Et à chaque nouveau départ en retraite, le problème empire. À tel point que depuis des années, des vacataires sont recrutés pour les mois de juillet, août, septembre et décembre, soit sur un tiers de l'année. En 2026, deux nouveaux départs en retraite seront comptabilisés parmi les agents peu nombreux qui se relaient pour exercer les missions d'accueil.

Une solution pour résoudre ce problème de manière pérenne serait de recruter un ou une standardiste contractuel·le. C'était d'ailleurs la solution mise en œuvre fin 2024, mais la DiSI a choisi d'interrompre brutalement le recrutement au moment même où il ne manquait plus que la signature de la contractuelle retenue pour régler définitivement ce problème.

Pour la CGT Finances Publiques, il est indispensable de reprendre et d'aller au bout de la démarche de recrutement initiée fin 2024.

FDD et la galère des pièces justificatives

La difficile utilisation de l'interface a entraîné un certain désintérêt à se faire rembourser leurs frais de mission (ou de formation) pour nombre de collègues, ce qui ne signifie en aucune manière qu'ils doivent être stigmatisés dès lors qu'ils exercent leurs droits. À cela s'ajoute le fait que la DiSI réclame systématiquement les pièces justificatives, ce qui nous semble totalement contraire à l'esprit du décret 781 du 3 juillet 2006, qui avait pour objectif de simplifier et d'harmoniser la réglementation pour l'ensemble des agents publics.

Si les justificatifs fournis par l'agent sont insuffisants aux yeux de la Direction, il appartient à cette dernière de fournir aux agents un descriptif des critères de recevabilité exacts ! Peu amène à s'engager, la Direction nous a affirmé qu'il n'y avait pourtant aucune « *volonté malveillante* » de sa part...

Fin des ruptures conventionnelles

Interrogée par la CGT Finances Publiques, la DiSI a confirmée la fin de l'expérimentation des ruptures conventionnelles dans la Fonction publique à compter du 1^{er} janvier 2026.